

Hopfenweg 21
PF/CP
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Berne, le 26 novembre 2020 / Texte d'allocution

L'égalité est essentielle à de bonnes conditions de travail

Après des années de péjoration des conditions de travail, dont une année 2019 particulièrement mauvaise, le baromètre 2020 de Travail.Suisse montre une amélioration. Il faut bien sûr s'en réjouir, mais aussi en tirer des enseignements : investir sérieusement dans les branches touchées plein fouet la crise du coronavirus, comme la santé ; améliorer la sécurité de l'emploi ; garantir le droit à la déconnexion face à la généralisation du télétravail. À tous les niveaux, ce sont les femmes qui paient le plus lourd tribut à la crise : l'égalité doit plus que jamais bénéficier de politiques publiques ambitieuses.

Léonore Porchet, vice-présidente de Travail.Suisse et conseillère nationale

Les conditions de travail sont évaluées de manière nettement plus positive par les travailleurs et travailleuses en 2020. Malgré, ou grâce à la crise du coronavirus : il semble en effet que les peurs existentielles aient occulté certaines difficultés rencontrées sur la place de travail. D'un point de vue de santé mentale des travailleurs et travailleuses, 2020 reste donc une année préoccupante. D'autre part, cette évaluation plus positive de son travail serait aussi le résultat du fait de... ne pas avoir travaillé, en particulier pour les branches dont les conditions de travail sont normalement les moins bien évaluées. Ce baromètre serait donc le reflet d'une conséquence à court terme de la crise du coronavirus, mais pas d'une amélioration réelle sur les postes de travail. L'analyse 2021 sera déterminante pour confirmer ou infirmer ces résultats, et voir comment et si on aura tiré les enseignements de cette crise pour améliorer réellement et sur le long terme les conditions de travail.

Les travailleurs/-euses en première ligne méritent mieux

Tous les secteurs ne montrent pas une amélioration de leurs conditions de travail. En particulier, les secteurs en première ligne de la santé et socio-éducatifs évaluent sévèrement cette année 2020. Le rapport en parle même comme les perdants de la crise du coronavirus. La surcharge de travail est manifestement en cause et la situation ne s'améliore certainement pas face à la seconde vague, qui nous confronte à nouveau au spectre de la surcharge des hôpitaux. Rappelons alors que toutes les mesures de ralentissement économique sont prises pour éviter que le système sanitaire ne s'effondre pas face au virus. La question doit donc venir : comment, dans notre pays au maillage sanitaire si serré, est-il possible que nous fassions face à une telle menace ? Parce que le système hospitalier est traité comme n'importe quel marché, à commencer par la bonne vieille recette de l'exploitation de la main d'œuvre.

Les conditions du personnel de la santé, surtout en milieu hospitalier et dans les soins à domicile, sont en effet inadmissibles : affrontant des horaires harassants, il n'a pourtant pas les plages de récupération nécessaires. Très qualifié et très bien formé, il n'a pourtant pas le salaire approprié. Confronté à une augmentation des cas complexes, il n'a pourtant pas les ressources nécessaires pour traiter chaque personne avec efficacité, dignité et bienveillance, comme nous le souhaitons toutes et tous pour nous même et nos proches. Et en pleine première vague, la protection de la loi sur le travail leur a été retirée.

Au Parlement, l'initiative pour des soins infirmiers forts est mise en attente d'un contre-projet sérieux, mais le Conseil des États le vide peu à peu de sa substance. De nombreuses propositions pour permettre au personnel de la santé de récupérer sont rejetées par la majorité en place. La CSSS-n vient encore de refuser une proposition de venir en aide aux cantons pour garantir les effectifs suffisants dans les hôpitaux. En somme, on préfère mettre à l'arrêt et menacer des branches économiques entières plutôt que de financer correctement le secteur de la santé.

Évidemment, les personnes concernées sont majoritairement des femmes, traditionnellement considérées comme enclines par nature à s'occuper des autres et structurellement discriminées sur le marché du travail. Les revendications syndicales et de la grève des femmes*/grève féministe pour atteindre enfin l'égalité des droits et des libertés sont donc plus actuelles que jamais face à cette crise sanitaire. Un investissement massif dans les services de santé et socio-éducatifs, pour améliorer les conditions de travail et les salaires apporte notamment une réponse concrète non seulement à la crise sanitaire, mais aussi aux risques que représentent pour notre économie et pour la santé de toutes et tous les nouvelles vagues qui arriveront certainement à l'avenir.

La sécurité de l'emploi comme modèle

Cette année de crise du coronavirus est aussi celle d'investissements étatiques importants dans la sécurité de l'emploi. En particulier, les emplois temporaires et les contrats à durées déterminées ont bénéficié de garanties inédites préservant leur emploi et leur salaire. Sans aucun doute, ces conditions clairement améliorées par rapport au temps normal participent à une évaluation plus positive des conditions de travail, en particulier dans le critère *Sécurité*. Alors que des mesures similaires n'ont pour l'heure pas été mises en place face à la seconde vague, il est probable que le résultat serait différent si l'enquête était menée aujourd'hui.

Cela fait écho à la mauvaise évaluation du critère *perspective à moyen terme* : plus de la moitié des travailleurs ne croit pas, ou quasiment pas, pouvoir retrouver un poste comparable, en cas de perte de leur emploi. La mobilité sur le marché du travail est bien un leurre, et la charge que représente cette inquiétude ne va certainement pas s'alléger durant les prochaines années, en conséquence de la crise financière. Il est dès lors indispensable de renforcer la protection de l'emploi.

Là encore, les femmes sont particulièrement touchées, puisque plus souvent soumises à des contrats de travail temporaires et plus fortement confrontée à l'insécurité du marché du travail. De plus, surreprésentées dans les bas salaires, les femmes sont durement touchées par les mesures de RHT qui enlèvent 20% à ce qui sont déjà des salaires de misère. Pour Travail.Suisse, il est très important que les bas salaires reçoivent 100% de leurs salaires et nous continuerons à œuvrer dans ce sens.

L'indispensable droit à la déconnexion

Près de la moitié des travailleurs et travailleuses ont été mis en télétravail pendant le semi-confinement, une nouveauté pour une partie importante d'entre eux. Le baromètre montre en particulier que le télétravail à domicile implique une joignabilité permanente nettement plus marquée. Ainsi, la part des travailleurs à qui on n'a jamais demandé d'être joignables, en dehors des horaires de travail habituels, a baissé de 4.9 points de pourcentage. Dans le même temps, 28.3 % des travailleurs y sont très souvent confrontés, par rapport à 26.4 % l'année précédente

Il est important de rappeler ici que, pendant la durée du repos, l'employeur n'a pas le droit d'exiger de pouvoir atteindre les travailleurs et ces derniers ont le droit de ne pas être joignables, sauf s'ils se sont engagés à se consacrer à un service de piquet temporaire pour d'éventuels événements particuliers, et ce dans le cadre des prescriptions légales (cf. art. 14 et 15 OLT 1). Il existe donc aujourd'hui déjà des limites légales à la joignabilité permanente, mais elles semblent insuffisantes. Pour Travail.Suisse, la loi doit être renforcée, mais surtout le partenariat social doit s'emparer de cette question en intégrant cette donnée dans les CCT, à l'exemple de celle négociée avec Swisscom.

De manière générale, le télétravail est une situation à double tranchant pour les travailleurs·euses. Cependant, il charge encore plus les épaules des femmes. Les tâches au sein des familles étant encore aujourd'hui très largement inégalement réparties, ce sont sur elles que sont retombées les besoins accrus de ménage, de cuisine, de soins. Avec les enfants à la maison et le homeschooling, les charges éducatives ont particulièrement pesé sur les femmes. Face à la perspective d'une généralisation du télétravail mais généralement face à toutes les conséquences de la crise sanitaire sur les travailleurs et travailleuses, l'égalité comme ambition de société devient plus que jamais essentielles à de bonnes conditions de travail.